
BUENOS AIRES – Mise à jour du programme de nouveaux gTLD

Lundi, Novembre 15, 2013 – 08:30 à 10:00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

SPEAKER: Nous allons commencer dans deux minutes. Nous avons quelques petits problèmes techniques mais nous allons arranger ça merci. Pour ceux qui sont debout au fond de la salle, il y a des la place ici devant.

CHRISTINE WILLET: Bonjour. Merci d’être ici ce matin pour cette mise à jour des nouveaux gTLD. Les autres membres de la division sont là et ils vont m’aider à discuter le statut des programmes courants à ce jour. C’est une salle assez obscure mais j’espère que vous pouvez nous voir tous ici. Aujourd’hui, nous allons couvrir une variété de sujets. Nous allons passer les candidatures, les mécanismes de soutien opérationnel. Nous allons commenter sur les mécanismes de protection qui sont mis en place pour les nouveaux programmes gTLD. Nous allons parler aussi du travail que nous faisons sur la collusion entre les noms et nous allons regarder un petit peu ce qui va se passer dans l’avenir pour la délégation des gTLD, les opérations dans la racine.

Durant les dernières semaines, nous espérons que vous savez que nous avons délégués 24 des premiers nouveaux gTLD. Ce processus s’est assez bien passé. Fadi vous en a fait une mise à jour. Je pense que c’est un accomplissement. Tous ceux qui sont assis doivent être très fiers. On a fait beaucoup de travail non pas seulement de notre coté de la table

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

mais toutes les personnes de la communauté ont fait vraiment beaucoup de travail. Donc, félicitations. Les IDN qui sont sur votre écran avec les ASCII qui sont suscités sur l'écran.

Nous avons commencé l'année dernière avec 1930 candidatures. Aujourd'hui, nous avons 128 des ces candidatures qui ont été retirés. Certaines n'ont pas été approuvées. Il nous en reste 1798 candidatures qui sont actives. 960 d'entre elles ont été éligibles pour la préparation d'un contrat. Vous verrez en bas aussi certaines des raisons pour la rejection. Ça inclut des problèmes avec le conseil de GAC, de changements de requêtes et aussi les dernières candidatures qui sont encore là pour être évaluées.

Nous avons reçu, aujourd'hui, 275 réponses et hors des celles qui ont été invités, des 960 qui ont été invités, on a donc pris en compte les conseils de GAC et les objections qui vont être émises pendant les semaines avenir. Nous nous attendons à plus de candidats qui répondent à ces requêtes d'invitation. Nous avons signés 144 contrats. Il y en a eu 24 délégués et 97 qui sont en cours.

Vous avez vu ces processus publiés, ces statistiques sont publiées de façon hebdomadaire sur le site. La plupart de notre travail du mois de mars et ensuite notre temps de travail a été fait de façon hebdomadaire. Nous avons des processus hebdomadaires pour la signature de contrats et de délégation etc. donc, vous voyez que cela était une amélioration. Ces opérations sont donc plus prédictibles et c'est quelque chose dont nous sommes très fier et nous voulons vous

montrer que nous avons opéré sur une base très régulière, d'un travail très régulier.

Alors, durant la séance d'aujourd'hui, je vais partager le panel avec mes amis ici, avec mon équipe. Je vais passer le micro à Trang Nguyen qui va vous donner une mise à jour des statuts d'évaluation et aussi des litiges et des résolutions de litiges et des objections.

TRANG NGUYEN:

Merci Christine. Voilà donc une mise à jour des candidatures, les évaluations, une présentation un petit peu différentes, mais c'est les mêmes chiffres que vous avez vu sur nos webinars mensuels. En premier des 930 candidatures qui ont été soumises, nous avons 128 qui ont été retirés et 4 qui n'ont pas été approuvés. Cela nous laisse 1798 candidatures qui sont actives et de ces candidatures 1758 ont passé l'évaluation. Il y a deux applications qui sont en attente d'évaluation et 38 étaient étendues.

Vous voyez donc les candidatures qui sont disponibles pour une évaluation étendue et allongée. Nous avons 4 qui sont en révision pour des questions après la candidature. Il y en a 16 dont on attend des réponses des candidats. 6 des candidatures qui sont en attente parce qu'on leur a demandé de faire des changements. Une fois que ces changements seront faits. Donc toutes ces candidatures sont toujours en attente pour répondre à nos questions.

La prochaine diapositive. Vous avez le processus de résolution des litiges. Ce que je voulais illustrer c'est le progrès de ce processus en général. Comme vous voyez en haut, vous voyez que tout ce qui a été finalisé, les 69 qui ont été finalisé par rapport au coté juridique, il y a eu les confusions des fils, il y a aussi du progrès. Il y a l'intérêt public limité avec les objections des la communauté. Ces choses là prennent un peu plus de temps parce qu'à cause du coté du ICC. ICC a un processus qu'ils appellent la révision après la détermination. Ce qui veut dire qu'ils prennent un peu de temps pour faire une révision et prennent du temps à nous donner leurs réponses.

Il y a donc des objections dans ce processus et nous attendons à ce que tout cela soit finalisé dans le mois à venir.

La prochaine diapo. Sur cette diapo, nous voyons les données d'une façon un peu différente. Voilà les objections qui ont été finalisés. Quel sont les résultats? Et comme vous voyez, des 130 objections, 86% d'entre elles donc ce sont des cas où le candidat a gagné et nous en avons 92 qui sont en cours et 41 qui ont été terminés soit que la candidature a été retirée ou que les parties se sont mis d'accord.

CHRISTINE WILLETT:

Merci. Je veux donner une mise à jour sur le statut du conseil du GAC. Donc, à la suite de la réunion de Beijing et de Durban, nous avons eu de la communauté du GAC leur avis sur 168 des candidatures en aout. Nous avons envoyés des questions à ces candidats pour voir s'ils avaient toujours l'intention de devenir un peu rationnel et 139 disent qu'ils ne

rentreraient en opération avec un accès exclusif. Ils avaient indiqués qu'ils voulaient être exclusifs et ils nous ont indiqués qu'ils ne voulaient plus l'être.

11 veulent opérer de façon exclusive et un est sans réponse. Nous avons donc, plusieurs réponses. Notre service clients a reçu beaucoup de questions. Si les nouveaux candidatures nous ont donné l'idée que vous allez opérer de façon exclusive, ces candidats on les informés qu'ils devraient soumettre une requête de changement de candidatures.

Voilà, sur les 139 candidatures qui ne voulaient pas opérer de façon exclusive, nous avons donc avancé à rédiger un contrat. Il y a donc un nombre de fils additionnels qui ont été noté dans les communiqués du conseil du GAC. Il y a quelques semaines, le NGPC a soumis une proposition au GAC avec une approche pour mettre en place des catégories de conseils de la part du GAC. Cela était discuté entre les deux parties hier. L'intention, c'est de continuer à discuter cette semaine mais cette proposition a été publiée et elle donc disponible.

Nous allons voir comment vont être gérés ces catégories du GAC vis-à-vis des choses qu'ils doivent être révisés. Nous allons donc poser puisqu'il faut attendre que la diapositive change.

Donc, pouvons-nous continuer? Merci. Je voudrai passer le micro à Steve Chan de l'équipe gTLD pour qu'il vous parle de l'évaluation de la priorité communautaire et des enchères.

STEVE CHAN:

Merci Christine. Nous allons commencer avec les évaluations de priorités communautaires ou ce qu'on appelle le CPE. Nous avons envoyés nos premières invitations le 9 octobre et le CPE a officiellement commencer le 24 octobre. Donc, il y a deux applications qui sont en cours avec le CPE. Il y a donc aussi deux applications éligibles qui sont invitées. Il y en a 28 en contention qui sont toujours inéligibles pour l'instant, mais alors qu'elles viennent éligibles, nous enverrons des invitations de façon hebdomadaire.

Cela prend deux ou trois mois pour être finalisé. Nous publierons une mise à jour et les résultats sur notre page CPE. Donc, les enchères. Le premier novembre nous avons publié les règlements préliminaires des enchères pour révision et nous avons eu un webinar les 7 novembre pour discuter des règlements et d'autres sujets pour les enchères. En mi-décembre nous attendons à publier un contrat pour la révision pour la communauté et au début de 2014, nous nous attendons à envoyer les premières invitations et au début de mars 2014, nous ciblons notre première enchère.

Nous avons eu une session sur les enchères aujourd'hui à 17.30 à cette salle. Nous espérons que vous joindrez à nous.

CHRISTINE WILLETT:

Alors que nous avons commencé, nous avons eu plusieurs difficultés techniques. J'ai demandé à mon équipe d'aller un peu plus vite. Donc, je vais demander à Trang Nguyen de nous donner une mise à jour sur la rédaction des contrats.

TRANG NGUYEN:

Merci Christine. Donc, les contrats en cours, nous avons envoyé des invitations à CIR, à tous les personnes qui étaient éligibles des 960 que nous avons invité, 275 ont répondu. Donc un grand taux de réponses et 275 candidats qui ont répondu au CIR. Nous avons envoyé 178 contrats pour qu'ils soient signés et nous avons exécuté 144 contrats.

C'est une diapo qui montre le webinar que nous avons eu le mois dernier. Cela représente un petit peu le cycle hebdomadaire avec lequel nous travaillons. Chaque jour de la semaine représente un processus différent. Le mercredi, nous avons un processus de révision des invitations. On l'a dit le mardi nous envoyons les contrats pour qu'ils soient signés. Nous ne faisons pas toujours les choses du lundi au mardi. Il y a des fois des cycles de trois semaines, mais de façon typique si nous travaillons 5 jours par semaine, le mardi c'est là que nous envoyons d'habitude les contrats pour qu'ils soient signés.

Le mercredi nous envoyons les CIR et jeudi nous exécutons les contrats des registres et nous publions le vendredi. Nous procédons par priorité. Nous avons des nombres de priorités pour les candidatures. Selon la façon dont nous exécutons les contrats, nous travaillons sur le nombre des priorités. Ainsi, nous continuons le processus de la rédaction des contrats.

RUSS WEINSTEIN:

Bonjour. Je vais parler des tests pré délégation et les transitions du processus de pré délégation. Le pipeline pour PDT se déroule assez bien. Comme vous voyez, nous avons 36 candidats qui sont invités et nous faisons notre emploi de temps le mardi. Tout le monde répond à ces invitations du vendredi, tout le monde est mis sur l'agenda de mardi.

Nous avons les candidatures qui sont en processus. Maintenant, il y en a 20 qui sont en cours. Aujourd'hui, nous en avons publié 47 des résultats. Jusqu'à présent ça s'est très bien passé. Ça n'a pas toujours été très facile pour que tout le monde réussisse. Donc, des fois nous avons à régler les problèmes qui nous empêchent de réussir. Souvent, cela nous prend à peu près trois semaines, mais en général cela se déroule dans les deux semaines.

Nous avons continué d'ajuster notre cycle opérationnel et nous continuerons à essayer d'ajuster cela de la meilleure manière possible. Nous avons ce qu'on appelle le fasttrack, ce qui permet aux candidats de passer, de réussir le PDT assez rapidement. Ils peuvent commencer le PDT tout de suite au lieu d'avoir à attendre pendant une heure et demie pour rentrer toutes les bases de données et d'attendre encore une autre semaine supplémentaire.

En décembre, nous participons à faire plusieurs changements dans la structure. Nous avons écouté les informations que nous ont données les candidats. Je pense que nous n'aurons pas à faire beaucoup de changements. Il y aura des éléments optionnels pour clarifier plusieurs choses. Les gens qui auront déjà passé au-delà, ils ont eu des résultats

positifs. Ils n'auront pas à changer quoi que ce soit mais bon nous avons vu quelques problèmes qui ont été identifiés durant le processus jusqu'à présent. Donc, nous voulons ajuster cela.

Quand il s'agit de la délégation, en transition de délégation, le processus demande à être mis en place avec trois requêtes et d'éligibilité. Il faut donc compléter l'onboarding dont l'intégration en première étape. Ensuite, il faut publier une requête et ensuite il faut mettre en place une délégation de point de contact pour pouvoir commencer le processus de délégation dans le système RZM et jusqu'à présent vous voyez que le STA fonctionne bien. 24 ont déjà été délégués. Maintenant, je vais passer le micro à Krista Papac.

KRISTA PAPAC:

Merci, donc bien venu à tous. Pour ce qui est de l'intégration des opérateurs de registres, il y a un processus d'orientation, d'interaction avec ICANN pour les aider au fur et à mesure de la phase de lancement et puis de la post implémentation de leur processus. Il y a trois étapes pour l'intégration des opérateurs de registres. Alors, je reviens un petit peu en arrière. D'abord, le processus d'intégration commence à la signature du contrat et lorsque celui-ci a été entièrement conclu et ensuite il y a un processus de pré délégation.

Donc, la première étape il y a deux points. Il y a déjà la collecte d'informations où on collecte des informations. Nous avons les informations de contact pour la candidature mais pas énormément

d'informations pour ce qui est maintenant le contact de l'opérateur de registres.

Donc, deuxième partie c'est le soutien opérationnel. Donc, nous collectons les informations pour mettre en place les différents systèmes dont ils ont besoin pour faire le rapport à ICANN. Quel est le type d'enregistrement qu'ils ont? Les nombres, les processus comme le système de centralisation des données etc.

Ensuite, à la fin de l'étape un, il y a un facteur qui vous permet de recevoir votre Token. Donc, vous avez le PDT. Vous avez pas mal de temps pour faire cela mais il faut terminer l'étape un pour avoir sa délégation. L'étape commence au moment de la délégation. Donc, c'est à ce moment là que l'on collecte les données de la première étape pour établir l'infrastructure de services pour les opérateurs. Donc, on utilise le Token pour l'URS pour l'accès. Tout ce qui est l'interface de rapports etc.

Il y a une séance mercredi matin qui présentera davantage de détails. Tout ceci sur ce qui est des contrats et de l'intégration. Donc, vous aurez davantage d'informations, des informations plus solides disant mercredi matin.

La troisième étape se produit parfois dès la délégation et c'est à ce moment là que vous notifiez l'ICANN de vos dates, dates de revendication et si vous avez des périodes limités, il y a une interaction qui se produit avant votre sunrise. Donc, c'est encore une fois quelque

chose qui sera présentée lors de l'autre séance. Donc, merci. Je vais maintenant passer le micro à Francisco.

FRANCISCO ARIAS:

Merci Krista. Je vais parler des mécanismes que nous avons pour soutenir le fonctionnement continu des gTLD.

Premièrement, nous avons un mécanisme d'urgences, de secours. C'est un mécanisme qui nous permet d'avoir un fonctionnement continu des gTLD en cas d'échec dans une des cinq fonctions critiques. Pour ce qui est du DNS. DNSSEC nous avons deux fournisseurs qui communiquent avec nous: CORE et CNCC. Ils s'occupent du processus DNSEC et il y a certaines exigences que nous avons. Donc, il faut que le DNS et le DNSEC soit enregistrés de manière assez rapide en cas de problèmes.

Le temps total pour enregistrer les fonctions critiques est de 150 heures. Donc, simplement quelques jours. Voilà un petit peu les grandes lignes pour ce qui est de ce point. Alors diapositive suivante, donc pour pouvoir activer EBERO, il faut qu'il y ait ce mécanisme qui s'appelle Escrow. Donc, ce mécanisme permet de déposer les données relatives aux informations avec une partie qui est approuvée par ICANN, un agent qui est approuvé par ICANN. Les opérateurs déposent leurs informations selon un format qui en est à la phase finale de développement, de mise au point et ces agents nous informent sur les informations en cas d'urgence. A ce moment là, en cas d'urgence, on peut demander les données pour comprendre comment continuer le fonctionnement et quel est le problème.

Ensuite, il y a également un mécanisme qui permet de publier les données à ICANN à d'autres fins. Depuis mai de cette année, nous avons deux agents Escrow qui ont été approuvés. Nous en avons 4 autres qui vont être approuvés, qui sont en cours de processus. Je vous ai déjà dit que nous en sommes à la dernière phase. Lorsque nous verrons que tout fonctionne bien, nous lancerons le processus.

Le mécanisme que nous avons pour nous assurer du fonctionnement continu du gTLD c'est l'accord du niveau de service. C'est un système qui surveille les services fournis par les opérateurs et c'est une des cinq fonctions critiques, DNS, DNSSEC et Whois et le but de ce système c'est de s'assurer qu'il est en conformité avec les niveaux de services. Il y a une spécification pour les nouveaux gTLD fournies.

Nous en sommes à la première phase de ce système qui devrait fonctionner en octobre de cette année. DNS, DNSSEC et Whois sont donc surveillés pour les opérateurs concernés. Nous avons la prochaine phase qui devra commencer au mois suivant pendant laquelle il y aura le soutien pour l'APP, pour Whois et DNS. La plateforme est en cours d'élaboration par un sous-traitant. Nous avons un réseau qui nous soutien. Nous avons deux centres de traitement également.

Alors là vous avez un graphique qui vous montre le système, l'élaboration du système. Nous avons plusieurs moyens d'obtenir les données vers deux centres de données. Donc, en fait, ce sont des notes régionales qui soumettent des rapports et nous sommes en cours

d'élaboration de tous les processus qui vont nous permettre de réagir en cas d'urgence à n'importe quel moment de la journée.

Ensuite, nous avons l'interface d'informations sur les registres de rapports des registres des opérateurs et donc les agents nous donnent les informations une fois que les dépôts d'informations ont été effectués à des fins d'identification pour que nous puissions vérifier que tout fonctionne selon les exigences. Cela permet également à l'envoi mensuel de rapports.

Donc, cela concerne les rapports de transactions qui sont utilisés par les opérateurs et par les bureaux et donc ils contiennent des informations relatives aux opérations des opérateurs. Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Merci Francisco. Karen, est ce que vous pouvez me donner une mise à jour sur le bureau des marques?

KAREN LENTZ:

Nous avons le centre des marques. Nous avons d'autres rapports qui seront donnés au cours de la semaine mais nous avons ce bureau des marques qui en termes d'identification c'est quelque chose qui a été lancée au mois de mars et qui fonctionne depuis 6 mois. Les détenteurs de droits peuvent soumettre leurs marques qui sont prorogé à des fins de vérifications et donc tout peut être vérifié. En plus, il y a 50 labels qui peuvent être vérifié et qui peuvent être associé avec cette marque de

commerce sur la base du processus de résolution des litiges et ensuite il y a donc revendication si réclamation selon le cas.

Donc, nous avons actuellement 16704 enregistrement dans nos données avec 99 juridictions de représentées. Cela fait plusieurs semaines que ces informations sont disponibles et il y a 76 décisions qui ont été déjà rendues. En termes des services de réclamations et sunrise, il y a eu un lancement en août et en septembre. Nous avons tous les utilisateurs qui ont accédé à l'environnement de test et qui ont mis au point leurs systèmes. Nous avons également mis en place le processus de certification pour les bureaux et les opérateurs. Vous voyez en bas le nombre d'utilisateurs et il y en a un certain nombre qui ont déjà réussi le test.

Alors diapositive suivante. Enfin nous avons les lancements de TLD. C'est la phase à laquelle nous en sommes actuellement et elle comprend la soumission une fois qu'un TLD est prêt à commencer. Donc, les périodes. Nous avons des informations qui sont soumises pour les périodes et puis toutes les politiques de sunrise pour les TLD ainsi qu'une copie de la certification montrant que le test a été réussi.

Actuellement, nous avons reçu huit avis de réception. Il y a une période sunrise qui est en cours actuellement et il y en a cinq autres qui sont prévus au calendrier. Vous voyez les informations en bas. Vous pouvez y accéder dans le lien qui est en bas de l'écran. Depuis un certain temps. Nous avons le portail sunrise qui comprendra différentes

fonctionnalités, différentes informations sur les différents TLD qui sont en cours de processus et tout ceci est disponible sur le lien. Merci.

CHRISTINE WILLETT: Merci Karen. Maintenant, c'est Krista qui va nous parler de la protection des droits et du mécanisme de règlements de litiges après délégation.

KRISTA PAPAC: Merci Christine. Donc, ce sont des mises à jour que nous avons pour ce qui est des procédures de règlement des litiges après délégation. Donc, depuis Durban les restrictions en termes de procédures ont été publiées le 15 octobre 2013. Il y a un prestataire.

Alors pour ce qui est procédures TMPDDRP. Il y a trois fournisseurs FORUM, ADNDRC, WIPO. Ces règles ont été publiées le 15 octobre 2013. Enfin pour ce qui est d'engagement d'intérêt public, les PICDRP, nous venons de terminer le deuxième processus de commentaires qui s'est terminé le 14 novembre 2013 et nous travaillons au résumé et à l'analyse des commentaires que nous avons reçu et nous devrions les publier d'ici la semaine prochaine. C'est notre objectif. Donc, on avait écrit sur la diapositive que nous allions les publier mais nous n'avons pas encore tous les commentaires.

Donc, les commentaires sont tout à fait conformes avec ce qui a été publié. A ce moment là, on verra. On est en train de voir si la date se correspond.

L'étape suivante nous avons l'analyse finale. A ce moment là, il y aura des demandes qui seront soumises et puis bien sûr, nous allons passer à la sélection du panel ensuite. Donc, quelques points d'informations. Karen vous l'a dit. Nous avons une séance sur le mécanisme de protection des droits comme vous l'a dit Karen. Nous allons parler de ce qui est disponible pour les utilisateurs internet et en plus nous avons un stand qui est proche de la région des stands et qui se trouve prêt du stand d'accueil ICANN avec le système URL qui est en démonstration avec d'autres systèmes qui sont démontrés. Le CCTS et le système ARO.

Donc, il y a un calendrier qui est publié pour ceux d'entre vous qui souhaitaient voir ces démonstrations. N'importe quel système pouvait passer à notre stand. Merci.

CHRISTINE WILLETT: Merci Krista. Francisco.

FRANCISCO ARIAS: pour ce qui est de l'autre partie de ma présentation, il y aura donc une autre séance mardi à 11 heures sur la suite de gTLD si vous voulez davantage de détails sur ce dont je vous ai parlé tout à l'heure. Donc, pour ce qui est de la collusion des noms. La diapositive suivante s'il vous plait, il y a une séance plus tard dans la journée à 15 heures si vous avez besoin davantage de détails et je vais simplement vous mentionner les grandes lignes pour l'instant.

Nous avons un plan de gestion pour ce qui de la collusion des noms qui a été approuvé par le conseil NGPC ICANN et ce plan décrit les différentes étapes qui seront prises par l'ICANN et que les opérateurs devront suivre en termes de collusion. Pour ce qui est de 16 octobre 2013, nous avons annoncé l'implémentation des plans et au premier novembre, nous avons demandé à un fournisseur de développer les éléments clés du plan, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan de travail sur la collusion des noms qui définissent les paramètres qui permettent d'analyser la sévérité de l'impact de la collusion de noms avec les mesures d'atténuation qui devront être mis en place suivant les différentes catégories qui devront être identifiées.

Nous avons également publié ce qu'on appelle l'autre partie de la délégation, c'est-à-dire un mécanisme selon lequel les nouveaux TLD bloquent les noms de deuxième niveau qui ont été identifiés et disponibles. C'est une liste que nous avons terminée et que nous avons publiée dans un rapport pour tous les TLD qui ont été éligibles pour ce mécanisme. Donc, il y a un certain nombre de détails qui seront disponibles plus tard aujourd'hui là-dessus. Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Alors, nous avons pratiquement terminé. Je vais simplement vous donner ce qui va se passer à l'avenir. Donc, là vous avez un petit peu ce que nous anticipons pour le fonctionnement des nouveaux TLD. Nous allons continuer de signer des accords ou des contrats, mais voilà un petit peu ce qui devrait se passer entre le moment de l'invitation au

contrat et la fin de la période de 60 jours sunrise où le fonctionnement est en marche où d'autres phases de lancement se produisent.

Donc, vous avez ici un petit peu un calendrier d'ordre général. On nous pose souvent la question. Il y a d'autres TLD qui pourront suivre un calendrier un petit peu différent. Ceci étant. Il est pratiquement 11.30. On nous a dit que nous avons davantage de temps. Donc, on va passer à la partie questions réponses. Merci. Nicole, nous avons d'autres séances au cours de la semaine qui seront présentés. Vous les avez présentés à l'écran. Donc, nous allons maintenant écouter les questions autant que possible selon le temps qui nous ait impartis.

AMADEU ABRIL I ABRIL:

Bonjour à tout le monde. Je voulais simplement une bonne nouvelle. Tout ce que vous avez expliqué existe. On peut l'acheter. Donc, au cours du processus, je crois qu'il y a certaines choses qui manquent comme même. Certaines choses que nous avons découverts auxquels on n'avait pas pensés et en partie ce qui manque c'est des informations sur le contrat, les prix pour les services. Je ne sais pas si je n'ai pas entendu, mais ce n'est pas quelque chose, il me semble, qui a été communiquée auprès des opérateurs de registres et puis nous avons également découverts que l'incorporation des processus du lancement nous avons vu des informations du lancement pour les TLD qui n'avaient pas de taux de disponible pour les bureaux et puis des sunrise avec aucun tarif de disponible.

Donc, les titulaires ne peuvent pas participer et je pense que ce n'est pas nécessairement un énorme problème parce que ceci sera peut être résolu avant qu'il y ait des problèmes mais à l'avenir c'est quelque chose qui peut se produire. Donc, c'est très bien toutes ces informations, ces trente jours obligatoires etc. mais si les gens, en fait, ne peuvent pas se porter candidats, ça ne fonctionne pas.

Donc, la question c'est est ce qu'il y a un environnement de test? Est-il disponible? Mais il faut au moins s'assurer qu'il y ait quelque chose qui soit disponible.

CHRISTINE WILLETT:

Merci Amadeau. Pour ce qui est de la première question par rapport aux tarifs et des conditions pour les marques de commerce, je crois que la question était relative aux réclamations, aux revendications. Donc, ça fait partie du contrat, il y a un tarif de base puis il y a un tarif relatif aux transactions pour ce qui est de sunrise et de l'enregistrement, mais je ferai le suivi là-dessus pour voir si on peut avoir davantage de détails que nous pourrions fournir là-dessus.

Je ne pense pas que la deuxième question a été comprise clairement. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plait, la répéter?

AMADEU ABRIL I ABRIL: Donc, j’aimerais clarifier. Pour ce qui est de la première partie, le tarif pour les services de revendication, je crois qu’il y a un maximum, mais il n’a y a pas le tarif de base, enfin ce dont je me souviens.

Deuxièmement, pour ce qui est de la communication des dates sur le lancement, le départ. Ce qui se passe maintenant c’est qu’on voit que sunrise démarre mais les titulaires ne peuvent pas se présenter comme candidats parce qu’il n’a y a pas de bureaux d’enregistrement avec ce TLD et l’accord, en fait, bureaux et titulaires n’est pas disponible. Donc, c’est très bien toutes ces procédures, toutes ces informations générales, mais finalement au bout du compte il n’a y a rien. C’est vide. Donc, je ne vois pas ce qui va se passer dans ce cas concret, dans cet exemple concret parce qu’il y a la question des trente jours minimum.

Il est tout à fait possible que c’est quelque chose qui soit communiquée à l’avenir, mais, en fait, les gens ne peuvent pas se porter candidats parce qu’il n’a pas de bureaux d’enregistrements qu’ils puissent envoyer des informations parce que l’accord entre les deux n’est pas disponible.

CHRISTINE WILLETT: Oui, je comprends. Merci d’avoir clarifier.

T.H. NGUYEN: Bonjour, T.H d’Artimas Internet. Hier le GAC a demandé au NGPC que soit est ce que le questionnaire avait été envoyé des catégories deux ou

juste envoyé ou avait été listé et envoyé à une audience un peu plus importante.

Le NGPC a revendu tout le monde. Si j'ai bien compris Christine ce matin, je me demande si c'était seulement le groupe laissé dans la catégorie deux en question. Ma question c'est de quel groupe s'agit-il et en deux, est ce qu'il y a des irrégularités entre le personnel et le NGPC. Est-ce que la catégorie deux va être étendue pour comprendre tout le monde.

CHRISTINE WILLETT:

Oui, je pense qu'il y a une mauvaise communication entre nous hier, mais le NGPC comprend très bien et clairement que toutes les candidatures doivent être appliquées pour un nom de chaînes de fils et que tout le monde a été questionné sur leur plan, sur leurs objectifs. Donc, ils ont répondu que tout il est candidat. C'est donc 186 applicants. Je pense que ce langage nous a permis d'être mal connectés hier. Et je suis tout à fait conscient. Je pense qu'il n'y a pas d'intention d'étendre l'étendue de la catégorie deux.

ANDREW MERRIAM:

Vous avez dit qu'il y avait 38 objections qui avaient été terminées. Je pense qu'il y en a 12 qui sont publiées sur le site ICC.

TRANG NGUYEN: Nicole je peux vous demander de repasser la diapositive s'il vous plait. La diapositive sur les objections. Oui, remonte encore deux diapositives. Oui, il y a 36 objections complétées. Ils ne sont tous publiés sur le site. Nous allons vérifier, mais en général cela est fait très rapidement.

JANNIK SKOU: J'ai une question pour vous. Nous avons un nombre de clients qui ont fait une candidature aux objections au code de conduite. Je sais que vous avez des questionnaires à eux pour qu'ils doivent signer des contrats de registres qui doivent être signés par eux. C'est très difficile pour ce marques dot brands de signer ces contrats de registres sans l'exception du code de conduite.

CHRISTINE WILLETT: Oui, bien sûr vis-à-vis de cette question, les requêtes d'exception de code de conduite, vous avez deux options. Il y a des parties multiples aux questionnaires. Demandez, donc une exemption. Il y a plusieurs options qu'on peut faire. Après leur demande de rédaction de contrat et nous reviendrons là-dessus. Vous pouvez donc attendre pour régler votre contrat ou vous ne pouvez pas le faire sans savoir si votre exemption va être reçu ou pas. Donc, il y a des motivations différentes, des plans de business différents. Toutes les options sont disponibles.

C'est juste une histoire de temps. Quand il s'agit des requêtes d'exemption des codes de conduites, nous les recevons, nous les révisons, nous allons revenir vers vous et vous allez recevoir un

communiqué exclusif d'ICANN qui vous indiquera si cet exemption a été approuvé ou pas si elle est approuvé, vous recevrez un document disant qui dira que cela est approuvé ou non.

Nous avons publiés ce processus très récemment. C'est comme tout le reste. Cela prend un peu de temps au départ. Nous y travaillons à ce jour et nous essayons à répondre à ces gens le plus rapidement possible. Je réalise que vous cherchez une date explicite ou très détaillée maintenant, mais nous ne pouvons pas parler des candidatures de façon spécifique maintenant, mais nous sommes dans le processus maintenant.

JANNIK SKOU: Nous avons beaucoup de participants qui veulent signer mais qui attendent.

CHRISTINE WILLETT: Oui. C'est compris. Nous apprécions cela et nous y travaillons.

JEFF ECKHAUS: j'ai une question rapide. Je pense que c'est une question de clarification à cause de la durée de temps dont nous parlons puisque nous avons payé ce montant assez important en juin. On nous a ajouté un processus et la détermination a été faite et il y a eu un processus additionnel qui a été mis en place. Est ce que vous pouvez nous donner une idée du temps depuis mois de juin que nous avons soumis nos

informations et c'est décembre maintenant? Nous n'avons pas encore reçu nos détermination surtout pour qu'il s'agit des objections communautaires.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce processus et nous assurer qu'il n'y aura pas encore de processus additionnel pour arriver à une détermination.

CHRISTINE WILLETT:

Oui. Merci Jeff. Le processus qu'ICC suit après la révision initiale pour toutes les vérifications qui sont faites. Il y a donc un panel expert auquel le cas est assigné et nous nous assurons qu'il y a les délais qui sont dû à certains des experts. Il y a quelques experts qui se sont retirés de certains panels. Nous avons eu des délais de ce coté là. Il y a eu donc des délais aussi parce que les objections du coté des candidats ou du panel ont demandé plus d'informations ou il y a eu aussi des raisons du conseil du GAC ou des problèmes de Whois.

Il y a aussi un processus additionnel à l'ICC, un processus de révision. Une fois que le panel a fait sa résolution, une fois que la détermination était envoyée à l'ICC puisque les documents doivent être révisés et finalisés vis-à-vis de la détermination des experts. Ça fait partie des normes du processus de l'ICC. Nous attendions à 4 à 8 semaines. Mais quand j'étais hier avec le GNSO, nous en avons discuté, aujourd'hui aussi.

Nous avons rendu compte que cela prend beaucoup plus de temps que les huit semaines prévues. Nous travaillons avec l'ICC pour essayer de comprendre d'où viennent ces délais.

JEFF ECKHAUS:

Oui. L'inquiétude que j'ai c'est qu'il y a un processus additionnel après la détermination des experts. Nous voudrions savoir quel est ce processus additionnel. Nous ne sommes pas sûrs si cette décision va revenir encore et encore. Nous aimerions que ce soit clarifié.

KATRIN OHLMER:

Une question pour Christine s'il s'agit de l'intégration des registres, nous sommes donc passés par la première étape. Vous avez dit qu'il y avait trois étapes dans ce processus. Vous avez mentionné la première étape. Il s'agit de l'éligibilité des critères de gTLD qui seraient obtenus en obtenant un signe ou un jeton, du moins un passe et combien de temps cela prendra? Est-ce que ça prend une étape ou deux étapes. C'est juste une semaine, un jour. Cela dépend.

CHRISTINE WILLETT:

Oui, il y a des critères d'éligibilité. Cela se passe en deux parties. Dans l'étape numéro 1 et en fait il y a deux documents que vous avez dû reçu, une feuille Excel. Je pense que vous avez l'expérience de cela déjà et le deuxième c'est un document texte qui a avoir avec les crédentiels. Si vous avez eu une extension pp, vous devez l'envoyer aussi et voila, ce

sont les facteurs que nous demandons au niveau de la délégation. C'est ce qui correspond aux marques de délégation que nous demandons.

Nous avons commencé ce processus avec vous en suivant le contrat de registres et je pense que c'est un processus de 6 semaines. Si vous ne voulez pas que cela vous arrête à préparer votre délégation, vous voulez continuer à faire ce processus durant les 6 semaines.

KATRIN OHLMER:

Ok, si nous documentons toutes ces informations et que nous réussissons le PDT, combien de temps cela prend pour la deuxième étape une que nous avons terminé ces documents.

CHRISTINE WILLETT:

Oui. La deuxième étape de l'intégration de l'onboarding c'est que nous savons que cela dépend bien sûr de la délégation. A ce moment là, il y a le pipeline de la délégation qui peut prendre un peu de temps une fois que vous êtes délégués ou une fois que la délégation est faite. Cela prend du temps parce qu'il y a beaucoup de gens à l'intérieur de ce processus et bien sûr, il faut mettre en place toutes les données qui sont collectées.

Il y a les sortes de mots de passe et les serveurs et tout cela.

KATRIN OHLMER:

Ok. Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Merci.

WENDY PROFIT:

Oui. J'ai une question des participants à distance. Il y a des problèmes avec les fils tel que games.online et (Cyrillic) qui sont bloquées. Quand est ce qu'ICANN va publier les plans de mitigation?

FRANCISCO ARIAS:

Ce plan a déjà été publié. Le conseil de l'ICANN a fait passer une résolution en octobre, le 16 octobre et ce plan a été publié par le personnel ICANN et nous mettons cela en place maintenant. La liste qui a été bloquée par cTLD est éligible à utiliser ce mécanisme.

WENDY PROFIT:

Merci. Deux choses:une le CSC DBS. Je ne sais pas trop ce que ça veut dire. Est-ce que vous pouvez clarifier s'il y a une date butoir pour le CIR s'il vous plait. Est-ce que les candidats ont un contrat de registres complet dans les neuf mois de la date de la mise de CIR?

TRANG NGUYEN:

Il n'a y a pas de date butoir pour répondre à la candidature vis-à-vis du CIR parce qu'à cause du supplément.

WENDY SELTZER: Merci. Ce CIR qui a commencé le 25 juillet avec toutes les questions clarifiées les 6 novembre et avec le chiffre 69 en priorité qui était coincé dans le système de rédaction des contrats. Est-ce que cela veut dire que le chiffre ne fonctionne plus?

TRANG NGUYEN: Non, je ne peux pas répondre à cette question de façon spécifique. Il faudrait qu'on se parle face à face.

URS AROS: Bonjour. J'ai une question. Quand il s'agit des priorités de l'évaluation, vous nous avez dit que la chronologie était de deux à trois mois pour voir si la candidature est réussie ou pas. Est ce que cela concerne toutes les candidatures ou est ce que les candidats qui ont des candidatures communautaires sont informés pour savoir quand ces candidatures CPE vont commencer ou est ce qu'il y a une chance d'être en contact ou d'avoir des informations additionnelles concernant ces candidatures prioritaires communautaires?

STEVE CHAN: Oui pour la première question. Une chronologie de deux ou trois mois pour chaque candidature individuelle non pas pour l'ensemble.

 Pour votre deuxième question. Vous pouvez la poser?

SPEAKER: Oui. Bien sûr.

STEVE CHAN: Quand nous envoyons notre invitation, nous envoyons cela à travers notre portail client et nous envoyons pour alerter, donc voir s'il y a d'autres membres qui sont en contention et ils sont invités à participer. Nous publions aussi sur notre micro site CPE pour les dates d'élection et les dates d'éligibilité pour chaque candidature et candidat.

CRAIG SCHWARTZ: Pour les deux, trois mois qui sont anticipés, est ce que là sera l'annonce du résultat? Ou est ce que cela prendra assez de temps pour que l'ICC publie ce que sera 2 à 3, 4 à 5, 6 mois?

STEVE CHAN: Oui, nous attendons peut être deux, trois mois pour finaliser de notre coté pour que tous soit publié.

CRAIG SCHWARTZ: Oui.

CHRISTINE WILLETT: C'est fini, plus de questions? Je pense que s'il n'y a pas d'autres questions sur le site à distance avec nos participants à distance, nous

allons ajourner. Nous avons donc deux autres sessions durant la semaine. Venez nous rejoindre. Merci à tous.